

## OCBM de Brabant wallon du 10 novembre 2022

### Point 7. Suivi des avis antérieurs de l'Organe

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et **faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis.**

Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Les *points* indiqués comme *clos* lors de la session précédente ont été retirés du tableau. Les points indiqués comme *clos* dans le présent tableau seront retirés du suivi lors de la prochaine session.

OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis	Qui a la charge ?	Suivi à l'automne2022
Printemps 2022	2.2. Réseau cible proposé pour la zone Brabant Ouest en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques)	<p>Sous réserve des résultats de l'étude opérationnelle – car il est difficile de percevoir l'impact du nouveau réseau cible sur l'offre actuelle –, l'Organe souhaite avancer sur base du nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches par liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis début 2021 et aux ajustements réalisés depuis sa séance du 9 décembre 2021.</p> <p>Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-) locaux et les élus communaux des communes concernées ou impactées soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant mise en œuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les Communes concernées et sur le projet finalisé de l'offre.</p>	AOT	P RTP officialisé et transmis à l'OTW le 10/10/2022.

		L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors de la session de printemps 2023 de l'OCBM du Brabant Wallon, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mis en œuvre par l'OTW sur la zone en 2024.	OTW	L'OTW était en attente du PRTP pour débiter l'analyse du scénario. Celui-ci ayant été fourni le 10/10/22, l'étude va pouvoir commencer.
		L'Organe recommande à la Région de ne pas perdre de vue la mise en œuvre de solutions de mobilité locale flexible lors de la mise en œuvre du PRTP et recommande au Ministre Henry de prendre position à ce sujet.	Cabinet Henry	
		L'Organe recommande à l'OTW d'analyser l'accompagnement tarifaire à mettre en œuvre lors de redéploiement de réseau qui amènerait certains usagers à payer un tarif plus élevé qu'actuellement sur certaines liaisons.	OTW	Les mesures de quasi-gratuité se généralisant, cette recommandation est vraisemblablement obsolète.
Printemps 2022	3.1. Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning	<p>L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.</p> <p>Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin du Brabant wallon ces dernières années.</p> <p>Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.</p>	AOT/OTW	Point clos
Printemps 2022	3.2. Evaluation de la ligne E5 Nivelles – Namur : plan d'actions suite au bilan	<p>L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.</p> <p>Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.</p>	OTW	Les renforts de ligne ne sont pas envisageables avant 2024 au minimum.

		Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.	OTW	Les arrêts ont fait l'objet d'un screening pour les équipements vélos. La province doit réaliser une étude d'accessibilité des différents arrêts.
		L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.		
Printemps 2022	3.3. Evaluation des lignes 51 Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve et 52 Gembloux – Louvain-la-Neuve : premier bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour les lignes 51 « Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve » et 52 « Gembloux – Louvain-la-Neuve » créées en 2020 et de l'absence de plan d'action dans l'attente de l'étude de redéploiement Brabant Centre. L'Organe recommande de maintenir l'offre des lignes 51 et 52 en l'état dans l'attente de l'évaluation de la ligne E6 et de son impact sur la ligne 52.	AOT	Point clos
Printemps 2022	Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord (avis d'initiative)	L'Organe recommande au Ministre Henry et au SPW M&I – plus particulièrement à la Direction des routes du Brabant wallon – d'étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur N4 et la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive de l'offre Express.	Cabinet / SPW M&I – Routes BW	
Automne 21	4.2. Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord	L'Organe remet un avis favorable sur la mise en œuvre sous forme de ligne Express E6 la liaison Gembloux- – Louvain-la-Neuve – Wavre, avec un point d'attention en termes d'efficacité de l'accessibilité PMR.	OTW	La ligne a été mise en service. L'OTW a pris la décision de prévoir le renouvellement des autocars par du matériel à plancher bas pour faciliter l'accessibilité des PMR. Point clos
		Il soutient la proposition de phasage proposé par l'OTW au regard des niveaux de service cible attendus et demande de poursuivre la réflexion sur l'offre le dimanche dans le cadre de l'étude de redéploiement de la zone Brabant Centre qui sera initiée au printemps 2022.	OTW	L'offre du dimanche sur la ligne E6 sera examinée dans le cadre de l'étude de redéploiement Brabant Centre qui sera initiée au printemps 2024. Point clos
		Comme déjà exprimé lors de sa séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2020, il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW	Des réunions ont été tenues avec le SPW. Il n'y a pas eu d'avancée sur les aménagements de la N4. Le SPW est ouvert pour des priorités aux feux alors que la demande de l'OTW est une bande bus. Une étude doit être réalisée par la DG de l'OTW faute de budget au SPW.
Automne 21	4.3. Evolution de la ligne E3 Braine-l'Alleud – Louvain-la-Neuve	L'Organe remet un avis favorable sur l'évolution de la ligne E3 présentée par le TEC.	OTW	Réalisé. Point clos.

		Il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW	Refus par le SPW Routes qui estime qu'il n'y a pas de possibilité de faire des bandes bus sur la N25 vu les fondations et la largeur de la bande.
Automne 21	4.4. Evolution de la ligne E4 Nivelles – Louvain-la-Neuve	L'Organe remet un avis favorable sur l'évolution de la ligne E4 présentée par le TEC. Sa recommandation relative aux aménagements de la N25 pour la ligne E3 s'applique également pour la ligne E4 : il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW	Evolution ligne E4 mise en œuvre.
Automne 21	6.1. Projet TEC à la demande (Navajo) : évaluation et suite	L'Organe marque son intérêt sur le projet pilote exposé et fait part de sa volonté de voir perdurer cette offre de mobilité, le cas échéant avec les ajustements nécessaires en termes d'efficacité et de complémentarité avec les services réguliers.	OTW	L'expérience pilote devait prendre fin le 31 aout 2022 mais a été prolongée jusqu'au 31/12 sous la forme actuelle puis passage en financement intercommunal et évolution vers le futur standard régional.
		Il recommande également à la Wallonie de mettre en place le cadre nécessaire au développement d'autres solutions publiques de mobilité locale flexible en complément des services réguliers.	Cabinet Henry	Un avant-projet de décret a été proposé par le SPW au Ministre Henry.
Printemps 21	Développement du réseau Express : mises en œuvre 2021 par l'OTW <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tubize –Braine-le-Château – Ittre –Nivelles (Evolution E2)</li> <li>• Nivelles –Genappe –Court-Saint-Etienne –Louvain-la-Neuve (Evolution E4)</li> <li>• Nivelles –Genappe –Villers-la-Ville –Sombreffe –Namur (Evolution E5)</li> <li>• Nivelles –La Louvière (Création E7)</li> </ul>	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes structurantes.	OTW	Les lignes E2, E5, E7 et E9 sont créées ou ont été développées suivant les objectifs du réseau Express cible.  La mise en adéquation par rapport à fiche projet de l'AOT de la ligne E3 et de la ligne E4 est prévue au 29 aout 2022, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de l'AOT sur la modification opérationnelle.  La réunion SPW-OTW du 1 février 2022 n'a pas débouché sur des avancées.
		L'Organe recommande également que l'OTW étudie les scénarios de la desserte du PAE de Nivelles Sud (depuis La Louvière) en vue d'une mise en œuvre dès 2022.	OTW	Il est privilégié d'utiliser en correspondance les offres existantes entre la gare et le PAE de Nivelles Sud.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tubize –Braine-le-Château – Ittre –Braine-l’Alleud (Création E9)</li> </ul>	L’Organe demande que l’OTW planifie les évolutions de l’offre Express pour atteindre les cibles régionales fixées dans les fiches pour lesquels il avait émis un avis favorable (notamment en termes d’offre le samedi).	OTW	Le renforcement de la desserte des différentes lignes sera envisagé en fonction de l’évolution de la fréquentation de ces lignes, des enquêtes et des études de redéploiement de zone.
		L’Organe recommande à l’AOT d’étudier le potentiel de développement d’une offre le samedi sur les lignes structurantes Express desservant Tubize en vue de l’ouverture du shopping de Clabecq en 2023.	AOT	Les analyses opérationnelles seront menées dans le cadre de l’étude de redéploiement de la zone « Brabant Ouest »
		Enfin, l’Organe recommande à l’OTW d’évaluer l’accessibilité PMR de toutes nouvelles lignes créées et d’en assurer l’information publique.	OTW	Cette question sera examinée au niveau régional par le TEC.
Printemps 21	3.1. Redéploiement du réseau TEC : Zone Brabant Ouest	L’Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l’AOT et le partage.	AOT	Point clos
		En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone Brabant-Ouest, il constate que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes de Braine-l’Alleud, La Hulpe, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d’une offre ferroviaire ;</li> </ul>	/	/
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes de Braine-l’Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Lasne, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d’une offre structurante Express ;</li> </ul>	/	/
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune de Rebecq n’a pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express.</li> </ul>	/	/
		L’Organe recommande à l’AOT, l’OTW et les communes concernées (Braine-l’Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo) de s’engager dans le processus de redéploiement de l’offre sur le périmètre d’étude de la zone pluricommunale « Brabant Ouest », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l’automne 2021. Aussi, l’Organe recommande également d’associer les communes de Braine-le-Comte, Manage et Seneffe à cette étude de redéploiement.	AOT	Le projet de réseau cible de la zone « Brabant Ouest » fait l’objet d’un point lors du présent OCBM (cf point 2.2). Point clos
		De plus, l’Organe recommande à l’OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires et des 3 lignes Express de son réseau actuel, et au Service Mobilité de la Province du Brabant Wallon de mener des analyses	OTW	Les chiffres de fréquentation ont été fournis par l’OTW BW dans le cadre de l’étude de redéploiement de la zone Ouest.

		sur ces données, notamment afin d'étudier les flux de mobilité liés aux déplacements non pendulaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2ème atelier en septembre 2021.		Point clos
		Enfin, pour rappel, les études de redéploiement de la zone « Brabant-Centre » (prévue en 2022) et de la zone « Brabant-Est » (prévue en 2023) permettront notamment de connecter au réseau structurant intercommunal les communes de Chaumont-Gistoux (zone Centre) ainsi que Beauvechain, Héléchine et Orp-Jauche (zone Est).	AOT	Modification de la planification des redéploiements suivants (voir document du point 2.1.) Point clos
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes :		La plupart des liaisons Express sont mises en œuvre.
		• Braine-l'Alleud - Waterloo - Genappe – Court-Saint-Etienne – OLLN, en y ajoutant la desserte de Lasne	OTW	Mis en œuvre. Point clos
		• Jodoigne - Grez-Doiceau – Wavre, sans extension à ce stade vers Wavre Nord.	OTW	La création de la liaison Express Jodoigne – Grez-Doiceau – Wavre n'est pas envisagée actuellement par l'OTW.
		• Jodoigne - Incourt - Perwez - Walhain – Ottignies-Louvain-la-Neuve, avec l'enjeu de l'aménagement pour la desserte de Walhain en termes de sécurité notamment	OTW	L'ajout de la desserte de Walhain (à hauteur de la sortie d'autoroute) sur la ligne E1 Jodoigne – OLLN pas envisagée à ce stade par l'OTW.
		• Jodoigne - Incourt - Perwez - Ramillies - Eghezée – Namur	OTW	Exploitée par la DT Namur-Luxembourg de l'OTW, sans information d'échéance de mise en œuvre de l'évolution de l'offre
		• Jodoigne – Tienen, avec la question encore ouverte sur l'harmonisation de l'offre des opérateurs De Lijn et/ou TEC sur cette liaison	OTW	Etudiée dans le cadre du redéploiement de la zone Est du Brabant wallon en 2023.
		• Ottignies-Louvain-la-Neuve – Wavre - Kraainem – Woluwe	OTW	Ligne mise en œuvre. Evaluation de l'offre existante programmée en automne 2022.
		• Ottignies-Louvain-la-Neuve - Wavre - Auderghem - Ixelles	OTW	Ligne mise en œuvre. Evaluation de l'offre existante programmée en automne 2022.
Automne 20	2.1.3. Mises en œuvre Réseau express 2020/2021 par l'OTW	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes (Express).	OTW	La réunion SPW-OTW du 1 février 2022 n'a pas débouché sur des avancées.

		En particulier, la connexion vers Wavre-Nord est attendue prioritairement depuis Braine-l'Alleud (via une extension de la ligne Express ayant son terminus à Louvain-la-Neuve) mais, à ce stade, pas depuis Jodoigne.	OTW	La liaison vers Wavre Nord sera assurée par la nouvelle ligne E6 Gembloux-Wavre, via correspondance à LLN organisée avec la ligne E3. Point clos
Automne 20	3.1.2 Création d'une liaison principale Gembloux-Wavre (Nord)	L'Organe recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4.	OTW	Depuis octobre 2021, des contacts ont été pris entre l'OTW et le SPW qui envisage uniquement des priorités feu bus et non une bande réservée de part et d'autre du carrefour Corbais (avis négatif pour des raisons de sécurité). L'étude sera faite en 2022. Les aménagements sont financés par l'OTW.
Automne 20	3.1.3 Impact redéploiement De Lijn sur Leuven	L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Leuven. Il demande sa prise en compte dans le cadre des prochaines études wallonnes de redéploiement concernant la zone Brabant Wallon centre (dont les communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre) en 2022 et la zone autour de Jodoigne en 2023, à l'exception de la liaison « Beauvechain (Hamme-Mille) – Bruxelles » qui fera l'objet d'un groupe de travail (AOT-OTW-Commune) afin d'analyser la meilleure alternative à mettre en œuvre.	AOT	Le groupe de travail n'a pas encore été initié à ce sujet. Sera étudié dans le cadre du redéploiement de la zone Est du Brabant wallon en 2023.
		L'Organe suggère, dans un second temps, d'étudier la pertinence d'élargir l'amplitude horaire aux soirées afin de couvrir les retours des activités culturelles depuis LLN-Wavre.	OTW	Etude à réaliser dans le cadre du redéploiement de la zone centre du Brabant wallon au printemps 2024.